



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-065

Déposé le : 06.11.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

### Titre de la motion

Droit de vote à 16 ans : feu vert pour les jeunes !

### Texte déposé

Beaucoup de jeunes entrent dans la vie active à 16 ans. À cet âge, ils peuvent déjà choisir leur confession, consommer certains alcools, avoir des relations sexuelles et prendre des décisions lourdes de conséquences comme le choix de leur profession.

À 16 ans, les jeunes sont donc déjà confrontés à la vie d'adulte. Et de nombreuses études le prouvent : ils ont les capacités intellectuelles de faire face à des responsabilités importantes. Le vote pourrait être l'une d'entre elles. C'est une marque de confiance envers les jeunes vaudois et vaudoises.

Il n'y a rien à perdre et tout à gagner d'augmenter la démocratie de notre canton ! En effet, les études montrent que si l'envie de participer au processus de vote se fait ressentir tôt, les chances que les jeunes prennent part à la vie civique et politique durant la suite de leur vie augmentent. Ainsi, à Glaris et en Autriche, où le droit de vote est acquis dès 16 ans, un taux de participation plus élevé dans la catégorie des 23-25 ans a été enregistré aux élections de 2010.

Cela devrait être d'autant plus vrai si le droit de vote fait suite directement aux cours d'éducation civique, donnée durant la dernière année de scolarité, plutôt que de laisser mourir l'intérêt suscité par ces cours comme c'est le cas actuellement. Le droit de vote pour les jeunes dès 16 ans favorise donc la participation démocratique et permet une meilleure intégration des jeunes dans la société et les incite à prendre leurs responsabilités.

Un tel abaissement de l'âge du droit de vote permettrait également de contrebalancer les effets du vieillissement de la population : selon certaines études, dans 20 ans, la moitié de la population suisse en droit de voter sera âgée de 60 ans et plus. Il s'agit de rétablir l'équilibre de la balance des âges et de signer un nouveau contrat intergénérationnel.

Notre Canton prendrait un train déjà en marche : Glaris a abaissé le droit de vote à 16 ans en 2008 déjà (il y a 10 ans), alors qu'une initiative cantonale est en cours à Neuchâtel pour le droit de vote à 16 ans sur demande. Le Conseil d'Etat recommande la validation en 2017 et on constate un véritable engouement de la part des jeunes, notamment chez les gymnasiens qui se mettent à récolter des signatures, et un large front de partis en soutien. Ailleurs, l'Argentine, l'Ecosse ou encore l'Autriche ont fait confiance à leurs jeunes pour renforcer leur démocratie.

Pour toutes ces raisons, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de proposer une modification législative pour abaisser le droit de vote (et non d'éligibilité) à 16 ans dans le Canton de Vaud, au niveau communal comme cantonal.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures


(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

PORCHET Léonore

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie *AS Betschart*

Bettschart-Narbel Florence *Bettschart*

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien *Buclin*

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc *Chollet*

Christen Jérôme *Christen*

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis *Courdesse*

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas *Croci*

Cuendet Schmidt Muriel

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric *Echenard*

Epars Olivier *Epars*

Evéquois Séverine *Evéquois*

Favrod Pierre Alain *Favrod*

Ferrari Yves *Ferrari*

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé *Fuchs*

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier *Gfeller*

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine *Glauser*

Gross Florence

Guignard Pierre

Induni Valérie *Induni*

Jaccard Nathalie *Jaccard*

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

## Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Joly Rebecca	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Jungclaus Delarze Susanne	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Keller Vincent	Pahud Yvan	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aïette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre